

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 12 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** PRIGENT Christian ; CONNAN Guy ; JOBIC Cyril.



**DELBU2023-09-071**

**Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services**

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

**Pôle transition écologique**

**Service patrimoine**

Agent de maintenance polyvalent des bâtiments - Nomination lauréat de concours

Un agent de maintenance polyvalent des bâtiments, adjoint technique titulaire, est lauréat du concours d'agent de maîtrise. Compte tenu de ses fonctions et de l'avis favorable de son encadrant, il est proposé de le nommer à ce grade.

Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 de créer :

\*de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints agents de maîtrise territoriaux ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De valider la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du CST du 12 octobre 2023 :

- De valider la suppression d'un poste à temps complet d'adjoint technique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

